



Extrait du registre des délibérations Réunion du 18 août 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit août à dix-huit heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard + en mairie de Nilvange, sur convocation du Président, Monsieur Moreno BRIZZI, adressée le 25 juillet 2014.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Moreno BRIZZI
Elue communautaire : Mme Lucie KOCEVAR
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT

Etait absente :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA

N° 2014-30

OBJET : ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES LIEUX DE MUSIQUES ACTUELLES FEDELIMA

Il est proposé d'adhérer à la Fédération National des Lieux de Musiques Actuelles FEDELIMA.

L'équipement n'étant pas encore ouvert, il est proposé de payer la cotisation de lieu en préfiguration d'un montant forfaitaire de 1 550 € en tant que structure associée non délibérante.

Dès l'ouverture de la salle de musiques actuelles et le démarrage des activités en son sein, Le Gueulard+ deviendra membre adhérent délibérant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité

DEMANDE l'adhésion de la régie personnalisée Le Gueulard + à l'a Fédération Nationale des Lieux de Musiques Actuelles FEDELIMA ;

AUTORISE le Président ou son représentant à notifier par écrit la présente délibération à la Fédération Nationale des Lieux de Musiques Actuelles FEDELIMA.

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 4
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 1

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard +)
Hayange, le 19 août 2014
Le Président

Moreno BRIZZI

